



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Accidents

Question au Gouvernement n° 1785

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Marie-Josée Roig.

Mme Marie-Josée Roig. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

Le week-end prochain, un grand nombre de nos concitoyens vont se retrouver sur la route des vacances. Chaque année, les départs en vacances sont malheureusement l'occasion d'accidents trop souvent mortels. Si des efforts importants ont été faits ces dernières années en matière de sécurité routière, notre pays n'en reste pas moins dans le peloton de tête de l'Europe pour ce qui concerne les accidents mortels, qui sont, on le sait, essentiellement dus au non-respect des limitations de vitesse.

Or force est de constater que le nombre des contrôles de vitesse effectués en France par les forces de l'ordre ne cesse de progresser et qu'il est identique, par exemple, à ceux qui sont pratiqués par nos voisins britanniques alors que leur effet sur le comportement des automobilistes paraît peu dissuasif, contrairement à ce qui se passe en Angleterre. Il semble que cela soit dû à la façon dont ces contrôles sont organisés.

Alors que la Grande-Bretagne a délibérément choisi d'axer sa politique sur la prévention en rendant ces contrôles particulièrement visibles et en les plaçant aux endroits particulièrement sensibles, comme les entrées des cols ou les virages dangereux, la France a une pratique différente : elle opère les contrôles de manière plus répressive et place souvent ses radars en embuscade sur des routes droites qui incitent aux excès de vitesse. Je sais combien M. le ministre Bernard Pons est attaché au développement d'une véritable politique de prévention et d'information des automobilistes en ce domaine. Il a d'ailleurs récemment annoncé un certain nombre de mesures allant dans ce sens.

Comment ces mesures pourront-elles être rapidement mises en œuvre afin que, dès cet été, les vacances de nos concitoyens ne soient pas endeuillées ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'État aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État aux transports. Madame le député, M. Bernard Pons aurait beaucoup souhaité répondre lui-même à votre question, d'autant qu'il a présenté ce matin au conseil des ministres une communication sur la sécurité routière. Il vous prie de l'excuser, mais il est actuellement au Sénat.

Vous me donnez l'occasion de rappeler que l'insécurité routière est, en France, un véritable fléau. Nous avons déploré, l'année dernière, près de 8 500 morts et plus de 180 000 blessés.

C'est effectivement le non-respect des limitations de vitesse qui est le premier facteur d'accidents, puisqu'il est impliqué dans plus de la moitié d'entre eux.

Ainsi que vous le souhaitez, et comme Bernard Pons l'a annoncé, je puis vous indiquer que, à l'occasion des prochains départs en vacances, l'effectif des forces de l'ordre sera doublé et que des directives très claires ont été données pour qu'elles soient visibles sur les itinéraires les plus fréquentes.

Par ailleurs, le nombre des patrouilles à motocyclettes sera considérablement augmenté afin d'obtenir, là aussi, l'effet dissuasif maximum.

Depuis un an, Bernard Pons et moi-même avons défini une nouvelle approche de la sécurité routière, fondée sur la prévention, sur la dissuasion et, avant tout, sur la responsabilisation des conducteurs. Cette approche a déjà eu des effets très positifs puisque, par rapport à l'année précédente, il y a eu 500 morts de moins. Mais le

nombre de tués est encore trop élevé.

Quoi qu'il en soit, il importe, lors des départs en vacances, de faire à nouveau appel à l'esprit de responsabilité des conducteurs. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à Mme Marie-Josée Roig.

Mme Marie-Josée Roig. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

Le week-end prochain, un grand nombre de nos concitoyens vont se retrouver sur la route des vacances. Chaque année, les départs en vacances sont malheureusement l'occasion d'accidents trop souvent mortels. Si des efforts importants ont été faits ces dernières années en matière de sécurité routière, notre pays n'en reste pas moins dans le peloton de tête de l'Europe pour ce qui concerne les accidents mortels, qui sont, on le sait, essentiellement dus au non-respect des limitations de vitesse.

Or force est de constater que le nombre des contrôles de vitesse effectués en France par les forces de l'ordre ne cesse de progresser et qu'il est identique, par exemple, à ceux qui sont pratiqués par nos voisins britanniques alors que leur effet sur le comportement des automobilistes paraît peu dissuasif, contrairement à ce qui se passe en Angleterre. Il semble que cela soit dû à la façon dont ces contrôles sont organisés.

Alors que la Grande-Bretagne a délibérément choisi d'axer sa politique sur la prévention en rendant ces contrôles particulièrement visibles et en les plaçant aux endroits particulièrement sensibles, comme les entrées des cols ou les virages dangereux, la France a une pratique différente : elle opère les contrôles de manière plus répressive et place souvent ses radars en embuscade sur des routes droites qui incitent aux excès de vitesse.

Je sais combien M. le ministre Bernard Pons est attaché au développement d'une véritable politique de prévention et d'information des automobilistes en ce domaine. Il a d'ailleurs récemment annoncé un certain nombre de mesures allant dans ce sens.

Comment ces mesures pourront-elles être rapidement mises en œuvre afin que, dès cet été, les vacances de nos concitoyens ne soient pas endeuillées ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'État aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État aux transports. Madame le député, M. Bernard Pons aurait beaucoup souhaité répondre lui-même à votre question, d'autant qu'il a présenté ce matin au conseil des ministres une communication sur la sécurité routière. Il vous prie de l'excuser, mais il est actuellement au Sénat.

Vous me donnez l'occasion de rappeler que l'insécurité routière est, en France, un véritable fléau. Nous avons déploré, l'année dernière, près de 8 500 morts et plus de 180 000 blessés.

C'est effectivement le non-respect des limitations de vitesse qui est le premier facteur d'accidents, puisqu'il est impliqué dans plus de la moitié d'entre eux.

Ainsi que vous le souhaitez, et comme Bernard Pons l'a annoncé, je puis vous indiquer que, à l'occasion des prochains départs en vacances, l'effectif des forces de l'ordre sera doublé et que des directives très claires ont été données pour qu'elles soient visibles sur les itinéraires les plus fréquentes.

Par ailleurs, le nombre des patrouilles à motocyclettes sera considérablement augmenté afin d'obtenir, là aussi, l'effet dissuasif maximum.

Depuis un an, Bernard Pons et moi-même avons défini une nouvelle approche de la sécurité routière, fondée sur la prévention, sur la dissuasion et, avant tout, sur la responsabilisation des conducteurs. Cette approche a déjà eu des effets très positifs puisque, par rapport à l'année précédente, il y a eu 500 morts de moins. Mais le nombre de tués est encore trop élevé.

Quoi qu'il en soit, il importe, lors des départs en vacances, de faire à nouveau appel à l'esprit de responsabilité des conducteurs. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [Mme Roig Marie-José](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1785

Rubrique : Securite routiere

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 27 juin 1996, page 4950

Réponse publiée le : 27 juin 1996, page 4950

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 juin 1996